

# Colisée: que de progrès en deux mois!



**Claude Larochelle**

L'affaire du Colisée de Québec agrandi et rénové n'est pas encore complétée, mais le dossier "chemine bien" comme l'a déclaré le maire Jean Pelletier au collègue Alain Bouchard.

Des étapes considérables sont franchies. Le gouvernement du Québec, après avoir pris connaissance d'une étude fort élaborée sur la question, a décidé de s'embarquer. On sait ça depuis une dizaine de jours. La ville de Québec est disposée à emboîter le pas.

Tout cela à la condition que deux autres intervenants s'impliquent, soit le gouvernement fédéral avec une subvention, et la firme Carling-O'Keefe avec un bail à long terme.

Il serait étonnant que le gouvernement du Canada et la Carling-O'Keefe fassent maintenant machine arrière et coulent en quelque sorte ce projet. Ils seraient maintenant mal venus de le faire puisqu'on est prêt à s'impliquer à deux autres niveaux importants. Pour ces raisons sans doute, le maire Pelletier parle d'un dossier qui chemine bien.

Il n'est pas encore permis de pavoiser cependant, mais on pourra le faire sans trop de retenues quand toutes les étapes auront été franchies. Et cela pour une bonne raison. Il n'est pas facile de progresser dans cette bonne vieille ville de Québec où les témoins répandent toujours leur crédo du coup de frein dans leur style caractéristique.

## Peu d'appuis

Ce qui n'est pas sans rappeler quelques souvenirs de 1971 alors qu'un petit groupe de Québécois hardis, avec en tête Marius Fortier et Jean-Marc Bruneau, cherchaient à emprunter le biais de l'Association mondiale de hockey fondée par Gary Davidson pour inscrire leur ville sur la carte du hockey.

Les appuis étaient rares au milieu des consignes de prudence apprêtées à la sauce des sarcasmes et des grosses farces. Ils ont réussi en dépit de ces prophètes de malheur grâce à leur ténacité, leur esprit d'entreprise, grâce aussi à leur ténacité. Car cette tentative de percer comportait d'énormes risques.

La même chose s'est répétée dernièrement au moment où Me Marcel Aubut, président des Nordiques, préparait sa démarche en vue de la fusion. Il y a deux mois, le dossier du Colisée était en panne. Sans promesse formelle d'agrandissement de la patinoire dans ses dossiers, le président des Nordiques était en pleine face dans la rue.

D'ailleurs personne ne voulait plus rien savoir de cette histoire de Colisée, à part quelques rares personnalités dont Paddy Pedneault, de CKCV, qui poursuivait sa campagne avec acharnement.

Privé d'appuis dans ce dossier, le président des Nordiques était bien en peine. Il avait épuisé toutes ses cartouches. Il devrait donc se présenter devant la Ligue nationale sans document formel dans sa serviette.

## Solide poussée

C'est alors que Marcel Aubut pensa effectuer une percée directement au bureau du premier ministre du Québec René Lévesque. Dans cette démarche, il reçut l'appui inconditionnel de l'avocat Guy Bertrand. Bientôt les deux compères se retrouvèrent devant Jean-Roch Boivin, le secrétaire du premier ministre, qui devant les faits exposés les encouragea à articuler leur démarche.

Tant et si bien qu'une étude en profondeur sur le Colisée fut bientôt entreprise au sein même du bureau du premier ministre. On retenait pour ce faire Me Guy Bertrand comme personne ressources.

Le dossier était bien en route quand on en révéla l'existence le 4 novembre dernier, une information qui fit un beau tapage. Dans cet étude, on plaide avec force l'édification d'un complexe multidisciplinaire de \$30 millions tout en retenant l'hypothèse de la réfection du Colisée actuel. A partir de là, il y a eu les déclarations du premier ministre. Avec fracas, l'affaire se retrouvait sur la place publique. La poussée devait être irrésistible.

Le projet d'omni-sports a été scruté avec attention, mais on s'est rabattu sur l'hypothèse du Colisée agrandi devant le contexte économique.

Ce n'est peut-être pas la meilleure solution, mais ceux qui ont mis l'épéule à la roue ont leur mérite, le mérite d'avoir encore une fois déblayé le terrain au milieu du fatalisme et du défaitisme, d'avoir tiré ce gros morceau de l'ornière!

# Le RPQ exige que la brasserie O'Keefe s'implique davantage

par Denis ANGERS

"A \$4 ou \$5 millions, la participation financière de la ville de Québec à l'agrandissement du Colisée coûtera trop cher, compte tenu de l'état lamentable des finances municipales et de l'urgence de privilégier d'autres priorités, l'habitation par exemple."

Pour le président Pierre Racicot, du Rassemblement populaire de Québec (RPQ), l'administration Pelletier hypothéquerait ainsi toute sa marge de manoeuvre d'un an dans ce projet de Colisée agrandi, évalué à \$15 millions. "C'est inadmissible, d'affirmer hier M. Racicot. D'autant plus que la multimillionnaire firme Carling-O'Keefe, propriétaire des Nordiques, n'aura pas à déboursier un rond!"

Selon M. Racicot, il faut que la participation de la Vieille Capitale soit ramenée à des proportions plus justes, puisque c'est la ville de Québec qui devra administrer et possiblement combler les déficits de cet "éléphant blanc" éventuel. Dans cette optique, le RPQ exige donc que Carling-O'Keefe participe elle aussi au financement du Coli-

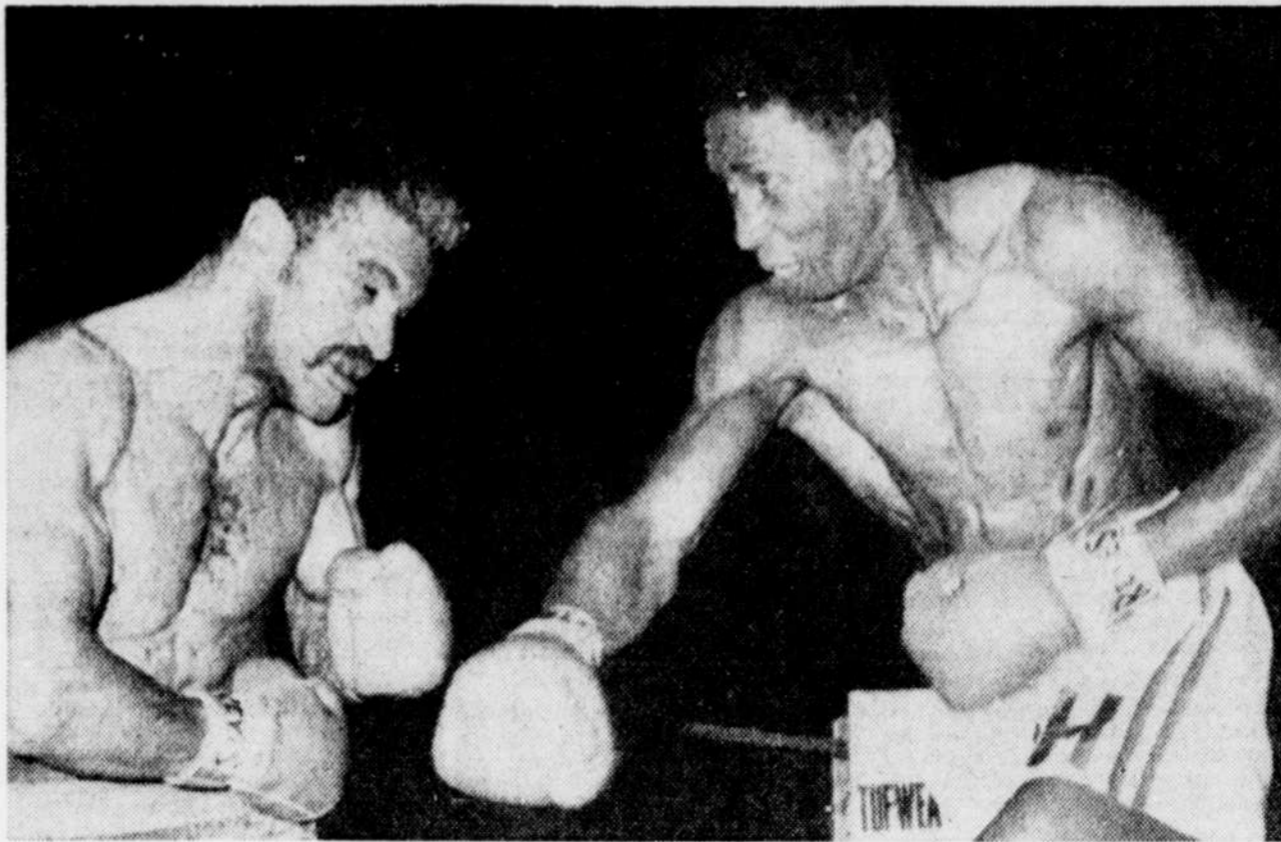
sée et que les gouvernements québécois et canadien s'engagent chacun pour \$1 ou \$1.5 million supplémentaire.

"Nous ne nous objectons pas à ce que Québec paie sa part, d'ajouter M. Racicot, mais nous voulons que cette part corresponde à ses moyens."

## La parole aux citoyens

Par ailleurs, le président Racicot a invité le maire Jean Pelletier à révéler publiquement "où il prendra l'argent dont la ville a besoin pour participer au financement du projet actuel d'agrandissement du Colisée", un projet qui ferait passer de 10,004 à 15,000 places la capacité de l'amphithéâtre local. M. Racicot réclame également que les contribuables de la capitale puissent poser toute question pertinente au maire de Québec, lors de la prochaine séance du conseil municipal, lundi prochain.

"Comme les citoyens devront payer de leurs taxes l'agrandissement du Colisée, il est normal qu'ils sachent combien et pourquoi, de conclure M. Racicot."



## Défaite de Clyde Gray

Le Canadien Clyde Gray, à gauche, qui essuie une droite de Tommy Hearns, a subi la défaite par k-o. technique, au dixième round. Le champion welter du Canada et du Commonwealth, âgé de 31 ans, a subi sa sixième défaite, contre 72 victoires. Quant à Hearns, 20 ans, de Detroit, il a porté son palmarès à 15 victoires en autant de combats chez les professionnels. Il menait aux points, à une minute de la fin, quand il a envoyé Gray au tapis en l'atteignant d'une droite à la machoire.

# Le Garden de Boston, l'enfer des North Stars

Selon (AP) — Le 19e but de la saison de Rick Middleton lors d'un avantage numérique en troisième période hier soir a brisé une égalité de 4-4 et a finalement permis aux Bruins de Boston de disposer des North Stars du Minnesota 6-4 dans la Ligue nationale de hockey.

Cette victoire a permis aux Bruins de conserver leur fiche intacte face aux North Stars au Garden de Boston. Les North Stars n'ont jamais vaincu les Bruins en 29 matches en 12 ans. Sept verdict ont été nuls et les Bruins ont remporté tous les autres matches.

Le but de Middleton a été marqué après que des buts de Gary Sargent et Brad Maxwell en avantage numérique au début de la troisième période ont permis aux North Stars d'égaliser les chances.

Tom Youngblood a marqué le premier but du match en première période devant les Bruins au Minnesota. Mais les Bruins ont riposté avec deux buts en l'espace de 35 secondes, soit ceux de Bobby Schmautz et Terry O'Reilly. Schmautz a d'ailleurs marqué son deuxième but du match avec moins de deux minutes à faire en troisième pour enlever toutes chances aux North Stars.

Bob Miller a donné les devants 3-1 aux Bruins au début de la deuxième, puis Glen Sharpley, des North Stars, et Dick Redmond, des Bruins ont marqué tour à tour pour donner les devants 4-2 à Boston après 40 minutes de jeu.

Pour Redmond, il s'agissait de son 100e but en carrière.

## Red Wings-Flyers

Un but de Nick Libett avec avantage numérique à 29 secondes de la fin a permis aux Red Wings de Detroit d'arracher un verdict nul de 3-3 aux Flyers dans un match présenté au Spectrum de Philadelphie.

Libett a marqué son deuxième but de la rencontre et son 11e de la saison pendant une mêlée devant le filet des Flyers. Les Red Wings avaient retiré leur gardien pour lancer un sixième attaquant dans la mêlée pendant que Bob Dailey était au cachot pour les Flyers.

A 15:14 de la troisième, Dailey avait pourtant donné les devants aux Flyers après avoir accepté une passe de Bill Barber.

Les Wings en étaient donc à leur 10e verdict nul contre seulement quatre victoires et 20 défaites au cours de leurs 34 derniers matches.

Jim Watson a marqué le premier but des Flyers à 2:46 de la deuxième quand son tir de 45 pieds a dévié sur le patin du défenseur Reed Larson avant de déjouer Rogatien Vachon.

Moins de cinq minutes plus tard, les Wings ont égalé les chances quand Larson a marqué sur un tir de 35 pieds. Bobby Clarke a redonné les devants aux Flyers au début de la troisième quand Bill Barber a encore une fois préparé le jeu.

Libett a ensuite marqué son premier filet de la soirée contre Bernard Parent avec un tir dans le haut du filet.

## Deux buts de Robert

A Buffalo, René Robert a mis fin à une léthargie avec ses septième et huitième buts de la saison et les Sabres ont eu raison des Capitals de Washington 6-2.

Ryan Walter a aussi marqué deux fois pour les Capitals, lesquels n'ont gagné qu'une fois à Buffalo depuis leur entrée dans la Ligue nationale en 1974.

Rick Seiling, Jim Schoenfeld, Don Luce et Craig Ramsay ont réussi les autres buts des Sabres.

Guy Charron, des Capitals, est entré en collision tête première avec la clôture à 10 secondes de la fin du match et a été immédiatement transporté à l'hôpital sur une civière.

## Retour en force

Après avoir laissé les Blues de Saint-Louis prendre une avance de 3-0, les Canucks de Vancouver se sont mis à l'ouvrage pour finalement remporter une victoire de 4-3, devant 13,087 amateurs, à Vancouver.

Les Blues, dirigés à l'offensive par les deux buts de Gary Unger et un autre par Bob Murdoch, menaient déjà 3-0 au milieu de la deuxième période. Les Canucks se sont subitement réveillés et le pointage était égal 3-3 après 40 minutes de jeu.

C'est à Jere Gillis qu'est revenu l'honneur de marquer le but vainqueur à la troisième période.

Hilliard Graves, Chris Oddleifson et Harold Snepsts ont marqué les trois premiers buts des Canucks qui ne sont plus qu'à trois points des Black Hawks de Chicago, les meneurs de la section Smythe. Quand aux Blues ils détiennent la fiche la plus pourrie de la Ligue nationale.

## Satisfaction

Il est rare de voir un directeur-gérant et un entraîneur se montrer satisfaits du comportement de leur équipe bien qu'elle occupe le dernier rang de sa division dans la Ligue nationale de hockey.

## LES ATELIERS DE LANGUES DU COLLEGE DES JESUITES

**TRIMESTRE D'HIVER 1979**  
 (janvier-mai 1979)

- ALLEMAND:** Lundi, mardi, mercredi ou jeudi, selon le niveau
- ANGLAIS:** Lundi et mercredi ou mardi et jeudi ou vendredi et samedi
- ESPAGNOL:** Mardi et jeudi
- FRANCAIS:** Mardi et jeudi
- ITALIEN:** Mardi et jeudi
- NIVEAUX:** Élémentaire, intermédiaire, avancé
- METHODES:** Audio-visuelle ou audio-orale selon les niveaux
- INSCRIPTION:** Du 10 au 19 janvier 1979 de 8h00 à 16h30 et de 19h00 à 21h00. Toutes les inscriptions se font au secrétariat.
- DEBUT DES COURS:** 22 janvier 1979

**LES ATELIERS DE LANGUES COLLEGE DES JESUITES**  
 1150, boul. St-Cyrille ouest  
 Québec, G1S 1V7  
 Tél.: 681-0107, postes 48 nu 47

# Goofy, un sportif malvenu en France

PARIS (AFP) — Les Français ne veulent pas être représentés par Goofy. Le compagnon d'aventure de Mickey qui, par sa maladresse, sa balourdise et sa naïveté, favorise bien souvent les malfaiteurs plus qu'il n'aide son célèbre ami, est devenu indésirable en France du jour où le comité olympique français a décidé d'en faire sa mascotte pour les Jeux olympiques de 1980.

Ce choix, jugé malencontreux au moment où la France se plaint des mauvais résultats de ses sportifs en compétition internationale, est devenu une affaire d'Etat.

Des députés sont intervenus à l'Assemblée nationale: un communiste, M. Georges Hage, et un membre de la majorité, M. François Léotard, membre de l'UDF, parti du président de la République, M. Valéry Giscard d'Estaing, pour que l'on se débarrasse de ce personnage, au demeurant fort sympathique, mais qui ne correspond pas à l'image que la France désire avoir de ses sportifs.

L'intervention d'un des membres du parti du président de la République indique que le gouvernement est tout à fait prêt à engager une action contre l'indésirable Goofy par l'intermédiaire du ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Jean-Pierre Soisson, lequel concède que le comité olympique a commis là une grande maladresse.

"Au moment où un effort financier important est consenti en faveur du sport, et notamment en faveur du sport de haut niveau, et au moment où l'on tente de donner la place qu'il mérite dans la société française, le choix de Goofy est très malvenu", a notamment déclaré M. Jacques Périllat, directeur des sports au ministère de M. Soisson.

Le gouvernement serait même prêt à dédommager le Comité olympique français du manque à gagner que provoquerait la rupture de contrat avec les "Walt Disney Productions" (il devait recevoir 20 pour 100 des recettes sur la vente des tee-shirts, insignes et autres autocollants). Ce tollé quasi national met bien entendu M. Claude Collard, président du comité olympique, dans l'embarras, surtout qu'il doit, samedi, présider l'assemblée générale annuelle du mouvement sportif français.

## FELICITATIONS!



Gilles Levasseur conseiller

## Bravo Gilles!

Mériter le titre de vendeur du mois pour décembre 1978, c'est une performance digne de nos plus sincères félicitations. L'événement vaut d'être souligné et Gilles en profite pour offrir ses vœux de Bonne Année à ses amis et clients.



61, Route Kennedy, Lévis, tél.: 637-3681

## Apprenez le ski de fond en prenant le petit déjeuner



École de ski de fond Sun Life, demain matin à 8 h, à l'antenne de CBVT canal 11 SunLife DU CANADA On vous veut en forme pour la vie

sport

# Les tractations entre Stingers et Nordiques semblent terminées

par Maurice DUMAS

envoyé spécial du Soleil  
CINCINNATI — A moins d'un revirement inopiné, les Nordiques et les Stingers de Cincinnati s'affrontent, ce soir, avec leur butin respectif.

Les pourparlers de transaction entre ces deux équipes auraient avorté dès la première rencontre de Maurice Filion et Jacques Demers, respectivement directeur-gérant et entraîneur des Nordiques, avec Floyd Smith et Florent Potvin, des Stingers.

"Je ne compléterai pas une transaction juste pour le plaisir de la chose", a brièvement commenté Maurice Filion.

"Les Stingers exigent des joueurs dont nous ne voulons pas nous départir", a renchéri Jacques Demers.

Les Stingers sonderont maintenant les flancs d'autres formations de l'Association mondiale de hockey puisqu'ils tiennent mordicus à chambarder leur alignement.

L'entraîneur Floyd Smith n'est nullement intéressé à jouer la mère

poule. Il ne veut pas non plus administrer la respiration artificielle à une équipe qui dégringole dangereusement au classement de l'Association mondiale de hockey.

"Je me dois de faire quelque chose pour secouer les Stingers, a dit Floyd Smith. A l'exception de Mike Gartner, tous mes joueurs sont sur le marché."

### Virulentes dénégations

Bill DeWitt, le vice-président des Stingers, s'est presque éraillé la voix à nier tous les bruits qui courent à Cincinnati et ailleurs depuis la fameuse pause des trois matchs d'Étoiles à Edmonton, la semaine dernière.

"La ligue n'a levé aucun interdit pour nous empêcher d'échanger des joueurs, a-t-il fulminé. Personne ne nous dictera une ligne de conduite. Nous avons les mêmes droits que les autres."

DeWitt a également démenti les informations voulant que les Nordiques, les Jets de Winnipeg, les Oilers d'Edmonton et Whalers de la Nouvelle-Angleterre aient servi un ultimatum aux Stingers dans l'éventualité d'un

regroupement des forces du hockey majeur. Selon cette sommation, les Stingers avaient un délai de 72 heures pour accepter une compensation de l'ordre de \$2,800,000 et ainsi disparaître de la carte du hockey à la fin de la présente campagne.

"C'est encore de la bouillie pour les chats, a vociféré DeWitt. Nous ne savons même pas encore si nous tenterons notre chance dans la Ligue nationale. Alors, qu'on ne me fasse pas rire avec des ultimatums."

Les Stingers sont sérieux. Ils désirent modifier leur alignement. Dans leurs tractations, ils ne toléreront aucune contrainte des autorités de la ligue.

"Nous discutons avec toutes les équipes, a poursuivi Floyd Smith. Nous devons quand même être sur nos gardes. Le calibre de jeu de l'AMH m'a réellement surpris et n'entre plus qui veut dans ce circuit."

Même si les dirigeants des Stingers et des Nordiques pourraient se reparler aujourd'hui, Maurice Filion a déjà la puce à l'oreille. "Je serais bien surpris si nos pourparlers débou-

chaient sur une transaction", a-t-il soutenu.

On verra bien...

### Enthousiasme délirant

Le thermomètre est au beau fixe dans le camp des chandails fleurdelisés. En dépit des absences de Marc Tardif, Jean-Claude Tremblay et Dale Hoganson, les protégés de Jacques Demers sont confiants d'infliger un deuxième revers d'affilée aux Stingers, ce soir, à Cincinnati. Ils étaient fous comme des manches % à balai à l'exercice d'hier, pendant que leurs rivaux s'interrogeaient sur les causes de leur incapacité à marquer des buts.

Les Stingers ont déjà subi 15 échecs par la faible marge d'un but.

**EN BREF:** Le capitaine Marc Tardif pourrait être en uniforme, dimanche soir, alors que les Nordiques reviendront devant leurs partisans pour affronter les Oilers d'Edmonton... Le jeune Richard David recommencera à patiner, la semaine prochaine... Curt Brackenbury est une force de la nature. Rares sont les athlètes en aussi bonne condition physique que lui.



Le commissaire Bowie Kuhn s'interroge sur l'impact de la montée vertigineuse des salaires dans le monde du baseball professionnel et songe même à intervenir avant que l'escalade ne prenne des proportions désastreuses.

# Kuhn songe à agir et à freiner la montée salariale

BOSTON (AP) — Le commissaire du baseball Bowie Kuhn a déclaré hier qu'il serait peut-être obligé d'agir pour freiner la montée des salaires, mais qu'il préférerait que le sujet soit débattu lors de la prochaine négociation collective.

"Je m'inquiète de la montée rapide des salaires, a dit Kuhn lors d'un dîner offert par les Red Sox de Boston. Il n'y a aucun ralentissement en vue. La meilleure façon de régler le problème est par une discussion lors de la négociation collective, mais il est toujours possible que je doive m'en mêler."

Kuhn n'a pas voulu dévoiler ses plans, mais il a ajouté que plusieurs équipes perdaient présentement de l'argent. "Et je ne veux pas dire seulement quatre ou cinq équipes".

Le commissaire a mentionné qu'il ne prévoyait pas voir certaines équipes faire faillite, mais il prévoyait une lutte acharnée lors des négociations quand la présente entente collective prendra fin à l'issue de la saison 1979.

**Problèmes sérieux**  
"Je ne crois pas qu'il y aura une grève, mais les problèmes sont sérieux, a-t-il dit. Les joueurs ne contribueraient pas à un fonds de grève si les problèmes n'étaient pas sérieux."

Le dernier contrat collectif a fait disparaître la clause de réserve qui liait les joueurs et les équipes et a ouvert la porte au marché des agents libres. Comme résultat, on vu des joueurs comme Pete Rose obtenir des salaires mirobolants et certains autres connaître beaucoup de difficultés.

Jim Rice, des Red Sox, s'est servi de la menace de devenir agent libre pour arracher un contrat de sept ans qui lui rapportera \$5 millions.

Cependant, des 42 joueurs qui sont devenus agents libres cette année, seulement 14 ont signé des contrats, dont cinq avec leur ancienne équipe.

Kuhn a rejeté les accusations voulant que les propriétaires se soient unis pour ne pas embaucher les joueurs marginaux devenus agents libres. Les propriétaires se sont réunis pour discuter de leurs problèmes financiers, mais il n'y a eu aucune entente de la sorte.

Le commissaire a mentionné qu'un des sujets majeurs dont il sera question lors des négociations, sera de trouver un système de

compensation pour les équipes qui perdent des agents libres.

Kuhn a par ailleurs mentionné qu'aucun plan d'expansion n'était étudié pour l'instant et qu'il aimerait une série officielle contre les Japonais à la fin de la saison, mais pas avant que les Japonais aient atteint un certain niveau.

Il a affirmé qu'aucune équipe majeure n'évoluerait à la Nouvelle-Orléans, malgré les rumeurs persistantes.

"Nous étudierons cette situation quand nous aurons tous les ingrédients en mains: des propriétaires aux reins solides, un bail adéquat au Superdome et un stade mieux adapté pour le baseball", a-t-il conclu.

Marvin Miller, directeur-administratif de l'Association des joueurs des ligues majeures de baseball, a réagi violemment aux déclarations du commissaire Bowie Kuhn, qui prétend que le système des agents libres a placé certaines équipes du baseball dans des situations financières précaires. Il a présenté des chiffres qui prouvent que les revenus des 26 équipes des majeures se sont accrus depuis 1976 lors de l'arrivée des agents libres.

Miller prétend que les revenus des équipes ont augmenté de \$50 millions depuis 1976, tandis que les salaires des joueurs ont augmenté de \$36 millions.

Selon Miller, les revenus du baseball en 1978 se chiffraient à \$278,7 millions. De ce chiffre, \$173,6 millions provenaient de la vente des billets, basé sur le prix moyen de \$4 du billet, et \$32,6 millions provenaient des concessions, puisque les amateurs dépensent en moyenne 80 cents par match.

Miller a mentionné que ces moyennes de \$4 et de 80 cents ont été fournies par Kuhn lui-même l'an dernier quand il témoignait devant un comité de la Chambre des Représentants.

Miller a mentionné que le baseball majeur a de plus empoché \$72,5 millions d'autres sources. De ce chiffre, \$54 millions ont été versés pour les droits de radiodiffusion et télédiffusion.

Les salaires totaux pendant ce temps ont été de \$68,5 millions, ou 24,6 pour cent des revenus. Le montant versé aux fonds de pension a été de \$8,3 millions, ce qui fait que les dépenses totales ont été de \$76,8 millions ou 27,6 p.c. des revenus.

# Cournoyer se remet bien de l'opération

MONTREAL (PC) — Un porte-parole des Canadiens de Montréal, de la Ligue nationale de hockey, a indiqué que l'aïlier droit Yvan Cournoyer se remettait très bien de l'intervention chirurgicale au dos subie mercredi au Montreal General Hospital.

Il a précisé que l'intervention avait eu pour but de pratiquer l'ablation d'un disque d'une vertèbre lombaire sans pouvoir dire si un retour au jeu pouvait être envisagé dans un avenir prévisible.

Avant sa blessure, Cournoyer n'avait disputé que quinze matchs dans l'uniforme tricolore, marquant deux buts et récoltant cinq passes.

Depuis ses débuts avec le Canadien, au cours de la saison 1963-64, il a disputé 968 matchs en saisons régulières, marquant 428 buts et récoltant 435 passes pour 863 points.

En outre, en 147 parties éliminatoires de la coupe Stanley, il a marqué 64 buts et récolté 63 passes.

En 1977, Cournoyer avait déjà subi une première intervention chirurgicale le similaire et il avait pu revenir au

jeu et aider le club à remporter une troisième coupe Stanley consécutive.

### Retraite

Le joueur de 35 ans, originaire de Drummondville, avait révélé plus tôt cette saison comment son ancien coéquipier Jean Béliveau, maintenant vice-président du club, lui avait suggéré, à l'automne, de prendre sa retraite afin de faire place aux jeunes.

"Il a essayé de me dire que les Canadiens comptaient de nombreux ailiers droits et qu'il serait probablement temps de céder sa place à la jeunesse", avait déclaré Cournoyer.

Béliveau lui avait offert de lui verser le salaire entier de sa dernière année de contrat, plus une compensation égale à une autre année de salaire.

"Je croyais être encore capable d'aider le club et je fus désappointé de cette demande."

Béliveau a précisé que l'offre n'avait rien d'insultant et qu'il ne la lui aurait pas faite s'il avait su que Cournoyer l'aurait prise ainsi.



Le vétérán Yvan Cournoyer qui a subi avec succès une intervention chirurgicale au dos, songe peut-être à ces temps heureux, alors que frais et dispos, il avait reçu la charge de capitaine des mains de son ex-coéquipier Jean Béliveau.

# Le scrutin mousse la cote de Salming

NEW YORK (PC) — Le défenseur Borje Salming, des Maple Leafs de Toronto, a fait des progrès dans le scrutin populaire en vue de la nomination de l'équipe d'étoiles de la LN et ce, à une semaine de la fin du scrutin.

Salming a récolté 52,572 votes et n'est devancé que par Phil Russell, des Black Hawks de Chicago, chez les défenseurs.

Les autres meneurs sont l'aïlier gauche Pat Hickey et le centre Ulf Nilsson, des Rangers de New York, l'aïlier droit Guy Lafleur, des Canadiens de Montréal, et le gardien Tony Esposito, du Chicago.

### Scrutin

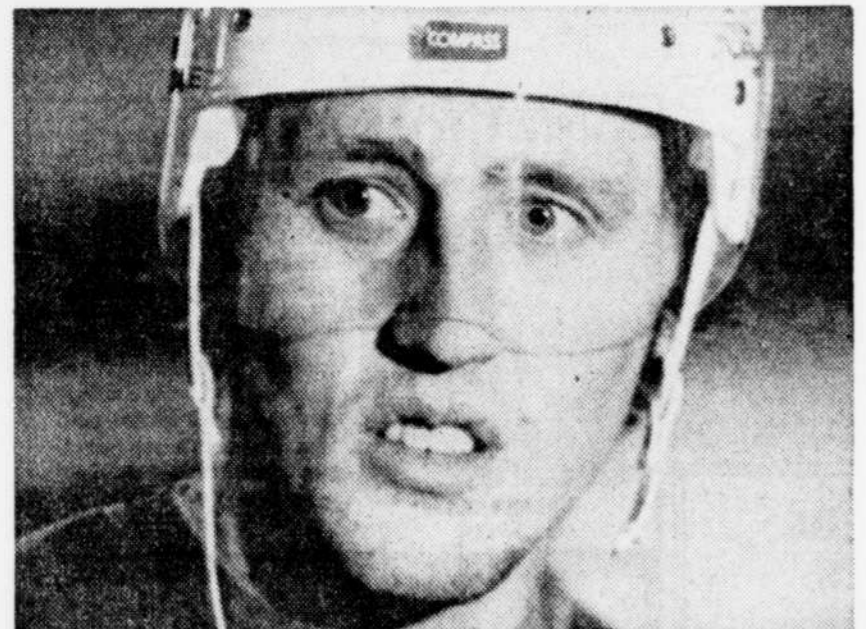
Ailiers gauches: Pat Hickey, Rangers, 67,040; 2. Steve Shutt, Montréal, 34,434; 3. Bill Barber, Philadelphie,

32,297; Clark Gillies, Islanders, 21,137;

Centres: 1. Ulf Nilsson, Rangers, 40,751; 2. Ivan Boldirev, Chicago, 34,322; 3. Darryl Sittler, Toronto, 28,704; 4. Bobby Clarke, Philadelphie, 28,215; 5. Bryan Trottier, Islanders, 13,733.

Ailiers droits: 1. Guy Lafleur, Montréal, 51,450; 2. Anders Hedberg, Rangers, 51,444; 3. Lanny McDonald, Toronto, 43,620; 4. Mike Bossy, Islanders, 18,476;

Défenseurs: 1. Phil Russell, Chicago, 53,035; 2. Borje Salming, Toronto, 52,572; 3. Ron Greshner, Rangers, 51,244; 4. Larry Robinson, Montréal, 41,550; 5. Denis Potvin, Islanders, 39,239; 6. Ian Turnbull, Toronto, 30,749; 7. Brad Park, Boston, 30,084; 8. Jim Watson, Philadelphie, 23,442; 9. Bob Dailey, Philadelphie, 21,336; 10. Guy Lapointe, Montréal, 18,350.



Le défenseur Borje Salming a sérieusement progressé dans la cote d'amour des amateurs et seul Phil Russell du Chicago, le devance actuellement au scrutin populaire des étoiles.

# Quinze jours de grâce à Chuvalo

### sport en bref

La Fédération canadienne de boxe professionnelle a accepté de reculer la date limite fixée au Torontois George Chuvalo pour défendre son titre de champion canadien des poids lourds devant Trevor Berbeck, de Halifax.

La fédération, qui avait fixé au 12 février la date limite pour la tenue de ce combat, a accepté de la reporter au 27 février à la demande de Don Kerr, le gérant de Berbeck.

Ce dernier a offert une garantie de \$17,500 dollars à Chuvalo pour qu'il affronte son protégé au Metro Centre de Halifax.

### Dans l'eau

La Fédération internationale de natation a mis au point l'organisation des coupes du monde de natation 1979 dont le principe avait été décidé lors des réunions d'août 1978 à Berlin.

La Coupe du Monde de natation aura lieu à Tokyo du 1er au 3 septembre avec le même programme que les championnats du monde, mais avec une seule course par spécialité.

On y verra les équipes nationales des États-Unis, de l'Union soviétique, du Canada et de la Suède ainsi que du Japon, à titre de pays organisateur, ainsi que les sélections d'Australie, d'Amérique et d'Europe.

Celle de nage synchronisée aura lieu à Tokyo du 29 au 31 août, en solo, duo et équipes, avec entre autres le Canada, les États-Unis, le Japon et la Grande-Bretagne.

Celle de plongeurs aura lieu en septembre à des dates et dans un lieu qu'il reste à fixer.

Celle de water polo se tiendra en Yougoslavie du 29 avril au 6 mai avec les huit premières équipes des championnats du monde de 1978.

### On se branche

Le commissaire de la Ligue

canadienne de football, Jake Gaudaur, a dit que la ligue devait prendre une décision aujourd'hui sur la vente des Argonauts de Toronto sans attendre d'avantage le feu vert du gouvernement fédéral.

On sait que la brasserie Carling-O'Keefe avait décidé d'acheter les parts de Bill Hodgson afin de prendre le contrôle total du club.

La brasserie O'Keefe étant contrôlée par Rothmans of Pall Mall Canada Ltd, une compagnie étrangère, l'autorisation de la commission de tamisage des investissements étrangers au Canada est indispensable à la conclusion de la transaction.

Le commissaire Gaudaur a précisé que la ligue avait décidé de ne pas attendre d'avantage une décision que la commission pourrait prendre des mois à rendre.

Il a ajouté que, si la ligue approuvait la vente et que la commission la refusait, la brasserie O'Keefe aurait tout le temps voulu pour se départir de ses intérêts.

### Tennis

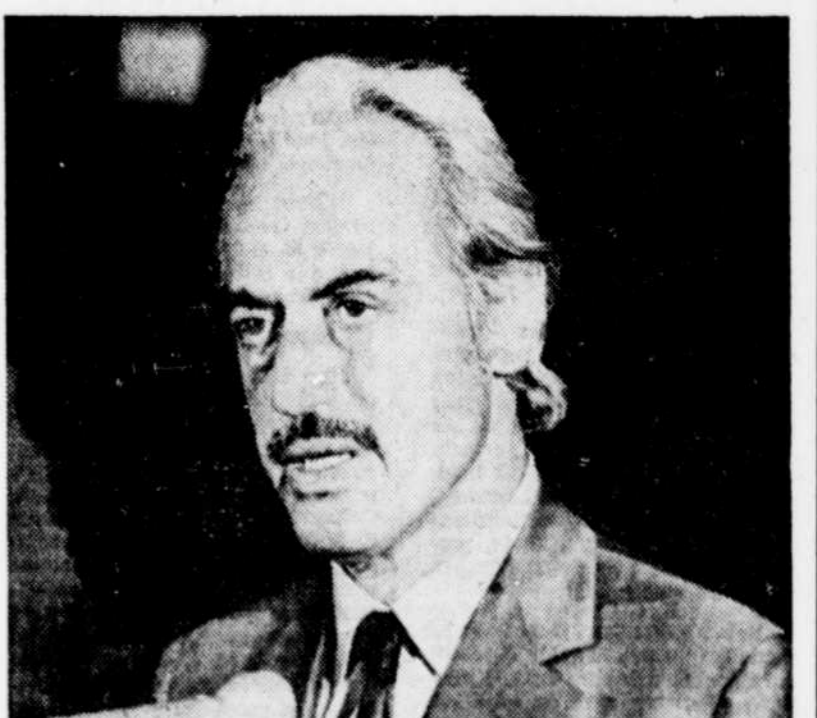
L'Américain Eddie Dibbs a infligé une défaite humiliante au Mexicain Raul Ramirez qu'il a battu 6-0, 6-1, hier, dans le tournoi des maîtres de tennis.

Dibbs, en remportant sa deuxième victoire dans le groupe rouge, s'est qualifié pour les demi-finales, comme son compatriote Brian Gottfried avant lui. Ramirez et l'Italien Barazzutti, qui ont subi deux défaites, sont éliminés et se rencontrent pour l'honneur aujourd'hui.

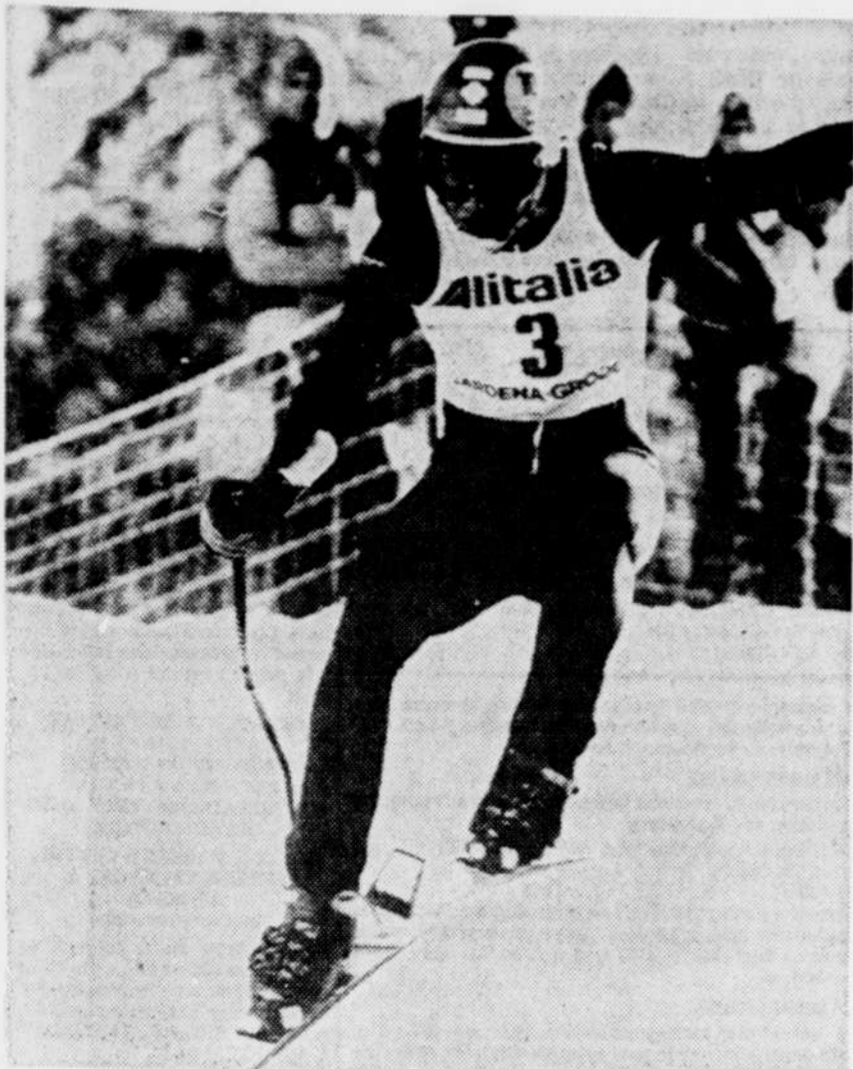
Par ailleurs John McEnroe, la nouvelle vedette du tennis mondial, a battu pour la première fois de sa carrière son grand rival américain Jimmy Connors 7-5, 3-0.

Connors, souffrant apparemment d'une blessure à un pied, a abandonné au deuxième set, alors qu'il était dominé.

McEnroe avait battu Borg il y a deux mois à Stockholm, se hissant au tout premier rang de la hiérarchie mondiale.



Marvin Miller, directeur exécutif de l'Association des joueurs professionnels de baseball, s'objecte à la déclaration de Kuhn, alléguant que les propriétaires d'équipes trouvent largement leur profit par les temps qui courent.



Ken Read à l'oeuvre lors de la descente de Valgardena en Italie, en décembre dernier, au moment où il endossait une combinaison réglementaire.

# Le fabricant suisse se justifie dans l'affaire Ken Read

AFP — La disqualification du Canadien Ken Read, après sa victoire dans la descente de Morzine, continue à faire couler de l'encre.

Le fabricant, le Suisse Hans Hess, a tenu à se justifier jeudi à Crans Montana et faire part de sa bonne foi dans l'affaire.

Un dialogue de sourds s'en est suivi, le fabricant indiquant que son travail était de mettre au point des combinaisons et que là s'arrêtait sa mission, dans la mesure où ce n'était pas à lui, mais à la FIS (Fédération internationale de ski) de contrôler les normes de perméabilité de la tenue à (50 litres).

Le Canadien Ken Read avait revêtu une combinaison (non plombée) dont la perméabilité ensuite avait été contrôlée à 30 litres.

### Déclaration

"Nous avons voulu fabriquer une tenue à la limite de la tolérance, mais il est impossible de faire un tissu uniforme. Aucun fabricant au monde ne le peut, a indiqué M. Hess. De plus, j'affirme qu'avec 30 litres la santé du skieur ne souffre pas, en ce sens que l'humidité due à sa transpiration s'évacue normalement à l'extérieur.

"Il faut signaler également que ce tissu offre une élasticité exceptionnelle qui permet aux skieurs de n'être gênés à aucun moment dans leurs

mouvements. C'est pour cette raison, et uniquement pour celle-ci, que les Canadiens Read et Murray ont revêtu cette tenue".

Les fabricants avaient à deux reprises indiqué aux deux Canadiens qu'il n'y avait pas de problème, compte tenu du fait que leur nouvelles combinaisons étaient les mêmes que celles portées par les Suisses. Or, l'équipe suisse avait tenu à tester les combinaisons au préalable dans un laboratoire de Saint-Gall. Plusieurs d'entre elles avaient été écartées. Sur ce point, M. Hess est formel: "Nous l'ignorions totalement. C'est là la clé de cette regrettable affaire".

### Descente des Diablerets

L'Autrichienne Annemarie Moser-Proell et l'Allemande de l'Ouest Evi Mittermaier ont réalisé les deux meilleurs temps à l'entraînement de la descente féminine de la Coupe du Monde de ski alpin, qui aura lieu ce matin aux Diablerets, en Suisse.

Contrairement à la veille, alors que la piste était glacée, la neige, qui tombe sans arrêt depuis mercredi soir, a rendu cette piste molle et lente.

L'Autrichienne et l'Allemande de l'Ouest ont obtenu des chronos identiques d'une minute 32 secondes 84, deux centèmes de moins que l'Américaine Cindy Nelson, qui avait réussi une minute 28 secondes 98 la veille.

# Sur 100 skieurs, 99 devraient faire ajuster leurs bottes...



Jacques Desmeules (collaboration spéciale) ski

Un ancien moniteur de ski, Chuck Villeneuve s'est spécialisé dans l'ajustement des bottes, suite à un problème de pied incliné vers l'intérieur qu'il a lui-même vécu du temps où il enseignait le ski. Il applique maintenant ses connaissances dans sa boutique de Sainte-Anne de Beaupré.

"Lorsqu'un client se présente pour une paire de bottes, j'examine premièrement la forme de son pied. C'est pourquoi je garde trois marques de bottes dans mon magasin; la Garmont pour les pieds étroits à moyens, la Dolomite pour les pieds de largeur moyenne à forte ainsi que la plupart des pieds plats et la Caber pour les pieds larges et ceux dont le coup de pied est très élevé. Une fois que l'on a choisi une botte dont la forme se rapproche le plus de la forme du pied du client on peut procéder à l'ajustement", de dire Villeneuve.

Selon Villeneuve, il est important de se sentir serré également sur toute la surface du pied lorsqu'on essaie une botte dans le magasin. Toutes les bottes s'ajustent avec l'usage selon le genre de ski pratiqué par le client et le type de matériel utilisé dans le chaousson intérieur. Garmont possédant présentement le meilleur matériel pour le coussinage du chaousson. Une botte choisie trop grande sera confortable dans le magasin

mais produira invariablement des points de pression lorsqu'utilisée dans les pentes. Ces points de pression feront que le skieur aura mal aux pieds et bien souvent gèlera.

Les différentes malformations des pieds produiront aussi des points de pression et transmettront mal les mouvements du skieur aux skis. Les bottes d'aujourd'hui avec chausson amovible et fausse semelle se prêtent bien à la correction de ces défauts par l'addition de petites pièces de coussinage judicieusement placées et en modifiant la fausse semelle.

### Des bottes froides?

"Il faut s'assurer que le poids du skieur reposera sur toute la surface du pied et que celui-ci soit serré également par la botte. Un tel ajustement, en plus de donner un bon confort et un meilleur contrôle des skis, règle presque toujours les problèmes de pieds gelés", de dire Villeneuve qui incidemment, ne croit pas qu'il existe des bottes froides et des chaudes mais simplement des bottes mal assorties aux pieds du skieur ou mal ajustées.

"Trop de skieurs choisissent leurs bottes sous l'influence de la publicité et le prestige d'un mar-

que de commerce plutôt que de choisir une botte qui convient à leur pied", de dire Villeneuve, ajoutant qu'il n'est pas rare de voir un skieur entrer dans le magasin et demander: "Avez-vous des Nordica?... Non... Bonjour, merci". Une façon de choisir son matériel qui n'est pas la meilleure.

"L'avancement futur dans le domaine du ski se fera dans les bottes", de prévoir Chuck Villeneuve, qui projette de suivre un cours spécialisé sur l'ajustement des bottes de ski aux Etats-Unis à l'été, afin de mettre ses connaissances à jour tellement il croit à l'importance de ce facteur.

Vous ne saurez plus à quoi vous en tenir si vous avez lu les conseils sur l'achat d'un équipement de ski alpin publiés dans la revue "Protégé-vous" de novembre dernier. Il est inconcevable que l'on y conseille de faire l'achat de bottes plus longues que courtes et que si elles sont trop grandes, de les "remplir" avec une fausse semelle et une paire de bas épais. Il n'est certes pas mieux de prétendre qu'il y a une paire de chaussures avec une fixation Look Nevada à table tournante étant donné que le mouvement de rotation se fait au niveau de cette articulation. L'auteur de cet article n'a certainement pas réussi à protéger le consommateur.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Bien des amateurs de ski alpin seraient étonnés d'apprendre que la plupart d'entre eux chaussent des bottes qui ne sont pas adaptées à leurs pieds et qui sont la cause de bien des maux, tels que douleurs, bottes froides ou mauvaise maîtrise des skis. La photo ci-dessus nous montre toutes les composantes de la botte Garmont pour expert.

## sommaires LNH

|  |  |
|--|--|
| <b>SAINT-LOUIS 3</b><br><b>VANCOUVER 4</b>   | <b>WASHINGTON 2</b><br><b>BUFFALO 6</b>                                |
| <b>Première période</b>  | 1-Buffalo, Seiting 9 (Schoenfeld, Luce) 6:27                           |
| 1-Saint-Louis, Unger 18 (Giroux) 3:12  | 2-Washington, Walter 12 (Charron, Laro) 12:20                          |
| 2-Saint-Louis, Murdoch 4 (Federko, Sutter) 10:14   | <b>Pénalité:</b> Lane Wash 19:23                                       |
| <b>Pénalités:</b> Blight Van 10:59, Giroux STL 14:59, Sutter STL, Snepets Van (majeurs) 19:55  | <b>Deuxième période</b>  |
| <b>Deuxième période</b>  | 3-Buffalo, Schoenfeld 3 (Perreault, Robert) 1:00                       |
| 3-Saint-Louis, Unger 19 (Currie, Federko) 5:30   | 4-Buffalo, Luce 14 (Seiting, Ramsay) 2:16                              |
| 4-Vancouver, Graves 10 (Oddieifson) 7:34   | 5-Buffalo, Robert 7 (Fogolin, R. Martin) 16:37                         |
| 5-Vancouver, Oddieifson 9 (Graves, Hanlon) 13:53   | <b>Pénalité:</b> Stewar Buf 10:29                                      |
| 6-Vancouver, Snepets 4 (Oddieifson) 18:46  | <b>Troisième période</b>   |
| <b>Pénalités:</b> Manno Van 3:54, Lever Van 8:58, Smrke STL 12:02, Komodoski STL, Snepets Van 14:46, Gibbs STL 16:01, Lever Van 16:33, Unger STL 17:48 | 6-Washington, Walter 13 (Green, Labro) 3:45                            |
| <b>Troisième période</b>   | 7-Buffalo, Robert 8 5:42   |
| 7-Vancouver, Gillis 5 (Oddieifson, Graves) 12:15   | 8-Buffalo, Ramsay 15 (Seiting, Luce) 16:36                             |
| <b>Pénalités:</b> Stewart STL 4:05, Sedbauer Van 9:48  | <b>Pénalités:</b> Picard Wash 1:06, Rowe Wash (mineure, inconnu) 10:00 |
| <b>Tirs aux buts:</b>  | <b>Tirs aux buts:</b>  |
| Saint-Louis 8 8 9-25   | Washington 9 8 10-27   |
| Vancouver 13 9 9-31  | Buffalo 7 12 8-27  |
| <b>Gardiens:</b> Stanowski, St. Louis, Hanlon, Vancouver   | <b>Gardiens:</b> Inness, Washington, Edwards, Buffalo                  |
| <b>Assistance:</b> 13,087  | <b>Assistance:</b> 16,433  |

|  |   |
|--|---|
| <b>DETROIT 3</b><br><b>PHILADELPHIE 3</b>  | <b>MINNESOTA 4</b><br><b>BOSTON 6</b>   |
| <b>Première période</b>  | <b>Première période</b>   |
| Aucun but  | 1-Minnesota, Youngans 6 (Polich, Andersen) 6:31   |
| <b>Pénalités:</b> Loehed Det 2:32, Gorence Phi 18:27   | 2-Boston, Schmautz 10 (Marcotte, Balle) 17:35   |
| <b>Deuxième période</b>  | 3-Boston, O'Reilly 11 (McNab, Milbury) 18:10  |
| 1-Philadelphie, Watson 3 (Clarke) 2:46   | <b>Pénalité:</b> Aucune.  |
| 2-Detroit, Larson 10 (Thompson, McCourt) 7:20  | <b>Deuxième période</b>   |
| <b>Pénalités:</b> Polonich Det, Lapointe Phi (majeurs) 2:43, Dupont Phi 6:19, Libbett Det, Dailey Phi 7:08                           | 4-Boston, Schmautz 10 (Marcotte, Balle) 12:44   |
| <b>Troisième période</b>   | 5-Minnesota, Sharpley 10 (Brasar) 12:44   |
| 3-Philadelphie, Clarke 12 (Barber) 4:27  | 6-Boston, Redmond 3 (Milbury, Ratelle) 19:28  |
| 4-Detroit, Libbett 10 (Miller, Nedomansky) 5:38  | <b>Pénalités:</b> Second Bos 5:14, Zanussi Min, Milbury Bos 14:33, MacAdam Min (majeure), Cashman Bos (mineure, majeure) 20:00          |
| 5-Philadelphie, Dailey 6 (Barber) 15:14  | <b>Troisième période</b>  |
| 6-Detroit, Libbett 11 (Thompson, Polonich) 19:31   | 7-Minnesota, Sargent 10 (B. Smith) 1:10   |
| <b>Pénalités:</b> St-Laurent Det, Bridgman Phi (majeurs) 0:35, Dailey Phi 4:09, St-Laurent Det, MacLeish Phi 14:00, Dailey Phi 18:33 | 8-Minnesota, Brad Maxwell 4 (Young, MacAdams) 7:20  |
| <b>Tirs aux buts:</b>  | 9-Boston, Middleton 19, 10:21   |
| Detroit 6 11 5-22  | 10-Boston, Schmautz 11 (Redmond, Ratelle) 18:16   |
| Philadelphie 12 16 12-40   | <b>Pénalités:</b> Sargent Min (majeure), Schmatz Bos (mineure, majeure) 5:33, Milbury Bos 6:43, Potvin Min 9:36, Brad Maxwell Min 18:13 |
| <b>Gardiens:</b> Vachon, Detroit; Parent, Philadelphie   | <b>Tirs aux buts:</b>   |
| <b>Assistance:</b> 17,077  | Minnesota 4 10 6-20   |
|  | Boston 8 6 7-21   |
|  | <b>Gardiens:</b> Meloche, Minnesota; Pettie, Boston   |
|  | <b>Assistance:</b> 12,923   |

## hockey

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>HIER</b><br>Association mondiale  | <b>DEMAIN</b><br>Association mondiale     |
| Aucun match                          | Edmonton en Nouvelle-Angleterre           |
| <b>Ligue nationale</b>               | Winnipeg à Birmingham                     |
| Detroit 3, Philadelphie 3            | <b>Ligue nationale</b>                    |
| Washington 2, Buffalo 6              | Buffalo à Montréal                        |
| Saint-Louis 3, Vancouver 4           | Boston à Pittsburgh                       |
| Minnesota 4, Boston 6                | Los Angeles à Detroit                     |
| <b>Ligue junior majeur</b>           | Vancouver à Saint-Louis                   |
| Hull 3, Chicoutimi 11                | Chicago au Minnesota                      |
| Laval 3, Cornwall 11                 | Colorado à Toronto                        |
| Montréal 2, Verdun 4                 | <b>Ligue junior majeur</b>                |
| <b>Ligue junior 'B' Québec-Métro</b> | Aucun match                               |
| Aucun match                          | <b>Ligue junior 'B' Québec-Métro</b>      |
|                                      | Beauport à Charlesbourg (19h15)           |
|                                      | <b>AUJOURD'HUI</b>                        |
|                                      | Association mondiale                      |
|                                      | Québec à Cincinnati                       |
|                                      | Winnipeg à Birmingham                     |
|                                      | <b>Ligue nationale</b>                    |
|                                      | New York (Islanders) à Atlanta            |
|                                      | Colorado à Washington                     |
|                                      | <b>Ligue junior majeur</b>                |
|                                      | Hull à Québec                             |
|                                      | Cornwall à Montréal                       |
|                                      | Trois-Rivières à Shawinigan               |
|                                      | Chicoutimi à Sherbrooke                   |
|                                      | <b>Ligue junior 'B' Québec-Métro</b>      |
|                                      | Sainte-Foy à Ancienne-Lorette (20h)       |
|                                      | Québec à Beauport (20h, arena de Gillard) |
|                                      | Montmagny à Loretteville (20h30)          |

## compteurs nordiques

|                        |                                    |
|------------------------|------------------------------------|
| Réal Cloutier          | 37 36 26 62 22                     |
| Marc Tardif            | 37 24 26 50 40                     |
| Serge Bernier          | 35 20 24 44 46                     |
| Richard Leduc          | 32 13 23 36 18                     |
| Jean-Claude Trelay     | 33 3 22 25 6                       |
| Paul Baxter            | 34 6 16 22 88                      |
| Curt Brackenbury       | 37 9 9 18 85                       |
| Bob Fitchner           | 37 4 14 18 27                      |
| Danny Geoffrion        | 37 8 9 17 51                       |
| Gary Larivière         | 36 3 14 17 13                      |
| François Lacoe         | 37 2 11 13 28                      |
| Paulin Bortolero       | 37 6 6 12 14                       |
| Alain Côté             | 37 4 8 12 9                        |
| Normand Dubé           | 21 1 10 11 21                      |
| Kevin Morrison         | 24 1 6 7 12                        |
| Richard David          | 36 1 4 5 4                         |
| Gilles Biodeau         | 17 0 4 4 4                         |
| Richard Erdreud        | 17 0 2 2 2                         |
| Jim Corsi              | 22 0 1 1 6                         |
| Jim Dorey              | 19 0 0 0 8                         |
| <b>GARDIENS DE BUT</b> |                                    |
| Mo. Min. BA *L         | Islanders NY 40 27 5 8 194 107 62  |
| 3:04 11:63 58 2        | Rangers NY 41 24 13 4 173 136 52   |
| 3:10 9:58 50 1         | Philadelphie 43 22 14 7 143 125 51 |
| 5:90 14 14             | Atlanta 42 22 16 4 170 149 40      |

## compteurs LNH

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Chicago                                 | 42 15 17 8 126 144 38 |
| Vancouver                               | 43 16 24 3 134 167 35 |
| Colorado                                | 42 9 27 6 120 174 24  |
| Saint-Louis                             | 44 8 30 6 128 202 22  |
| <b>LIGUE JUNIOR MAJEUR</b>              |                       |
| <b>Section LeBel</b>                    |                       |
| MJ G P N Bp Bc Pts                      |                       |
| Verdun                                  | 43 27 11 5 226 162 59 |
| Montréal                                | 44 23 17 4 247 189 50 |
| Laval                                   | 44 16 25 3 207 275 35 |
| Cornwall                                | 42 16 25 1 202 233 33 |
| Hull                                    | 44 8 32 4 160 291 20  |
| <b>Section Dillo</b>                    |                       |
| Trois-Rivières                          | 42 33 5 4 313 137 70  |
| Sherbrooke                              | 42 25 12 5 239 178 55 |
| Québec                                  | 43 19 15 9 207 184 47 |
| Chicoutimi                              | 42 14 22 6 173 204 34 |
| Shawinigan                              | 42 11 28 3 150 280 25 |
| <b>LIGUE JUNIOR 'B' QUÉBEC-MÉTRO</b>    |                       |
| <b>MJ G P N Bp Bc Pts</b>               |                       |
| Charlesbourg                            | 25 17 6 2 182 118 36  |
| Loretteville                            | 27 16 9 2 143 149 34  |
| Anc. Lorette                            | 27 12 10 5 162 146 29 |
| Beauport                                | 27 12 10 5 123 171 24 |
| Sainte-Foy                              | 28 9 17 2 176 96 20   |
| Montmagny                               | 24 5 16 3 75 171 13   |
| <b>Ligue junior 'B' Québec-Métro</b>    |                       |
| Montmagny à Sainte-Foy (20h)            |                       |
| Ancienne-Lorette à Loretteville (20h30) |                       |

## compteurs remparts

|                             |                      |
|-----------------------------|----------------------|
| Alain Rioux                 | 42 18 43 61 4        |
| Kevin Lowe                  | 42 15 44 59 74       |
| Yvon Beauchamp              | 42 19 24 43 19       |
| Ghislain Gaudreault         | 38 18 21 39 18       |
| Guy Riel                    | 42 15 18 31 27       |
| Pierre Girard               | 42 13 18 31 8        |
| Gaston Therrien             | 39 4 25 31 68        |
| Rene Labbé                  | 25 10 12 30 72       |
| Claude Lafontaine           | 35 15 14 29 13       |
| Normand Lefrançois          | 36 13 15 28 37       |
| Jacques Chouinard           | 38 10 15 25 6        |
| Joey Martin                 | 32 7 16 23 69        |
| Dave Pichette               | 39 7 12 10 117       |
| Yves Dandurand              | 30 6 10 16 234       |
| Michel Leblond              | 22 6 8 14 7          |
| J-François Brisson          | 28 6 7 13 0          |
| Marc Préjean                | 31 5 5 10 27         |
| Jocelyn Faucher             | 31 4 5 9 116         |
| Matthew Cloutier            | 31 2 3 5 48          |
| Jeff Leverman               | 38 1 4 5 149         |
| Vincent Tremblay            | 40 0 1 1 0           |
| <b>LES GARDIENS</b>         |                      |
| <b>MJ Min. Lpn. BA. Mo.</b> |                      |
| Vincent Tremblay            | 42 1905 1236 138 426 |
| Dents Groulx                | 22 190 127 16 505    |

## compteurs AMH

|                 |          |
|-----------------|----------|
| Trotter, NYI    | B A Pts  |
| Lafleur, Mtl    | 31 39 70 |
| Dionne, LA      | 25 38 67 |
| MacMillan, Atl  | 30 31 61 |
| Bossy, NYI      | 19 42 61 |
| Chouinard, Atl  | 35 25 60 |
| Federko, STL    | 25 31 56 |
| Gilles, NYI     | 14 42 56 |
| Potvin, NYI     | 15 40 55 |
| Middleton, Bos  | 17 36 53 |
| Cloutier, Qué   | 36 26 62 |
| Florek, Cin     | 16 45 61 |
| Mark Howe, NA   | 34 36 60 |
| Nilsson, Wpg    | 16 33 51 |
| Tardif, Qué     | 24 26 50 |
| Lacroix, P, Trs | 22 28 50 |
| Lukowich, Wp    | 38 19 46 |
| Bernier, Qué    | 20 24 44 |
| Sullivan, Wpg   | 22 20 42 |
| Keen, NA        | 10 27 37 |

## compteurs juniors

|                 |           |
|-----------------|-----------|
| Sauvé JF, Trs   | 38 70 108 |
| Savard D, Mtl   | 34 73 107 |
| Cyr D, Mtl      | 49 46 99  |
| Aubin N, Ver    | 44 42 95  |
| Lacroix P, Trs  | 27 59 86  |
| Bégin L, She    | 32 50 82  |
| Mongrain R, Trs | 35 46 81  |
| Normand M, Trs  | 34 44 78  |
| Hamel G, Lav    | 37 39 76  |
| Boisvert S, She | 23 48 76  |

Ah, la barbe! Quels potins... Lis plutôt les nouvelles dans LE SOLEIL

abonne-toi donc!

Remplissez ce coupon et renvoyez-le à votre porteur.

Je désire recevoir LE SOLEIL

Formula de paiement choisie

à la semaine, \$1.25  pour 3 mois, \$17.00

pour 6 mois, \$34.00  pour 1 an, \$68.00

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

TEL: \_\_\_\_\_

ou téléphonez au composant: 647-3333

football

Dimanche (21 janvier) (Super Bowl)

Pittsburgh à Dallas (16h à Miami)

# Harguindeguy dénonce la politique du 'cheap labor'

D'après (PC) — Le syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec rejette fermement les conclusions d'une étude préparée par le bureau de recherche du Conseil du trésor voulant que les employés des secteurs public et parapublic soient mieux rémunérés que ceux de l'entreprise privée.

«Nous pouvons faire dire aux chiffres ce que nous voulons», écrit M. Harguindeguy. Cependant, quant à nous, membres du SFPQ, nous estimons qu'une philosophie est actuellement mise en cause par la politique salariale adoptée par le gouvernement puisque celui-ci en se comparant à l'ensemble du secteur privé ne fait aucune distinction entre les employés représentés par un syndicat et ceux à la merci de leurs patrons.

«C'est à croire que le gouvernement se complait dans les politiques arrêtées par les grands capitalistes qui profitent habituellement de la main-d'œuvre à bon marché (cheap labor)», ajoute le président du syndicat.

M. Harguindeguy précise que les chiffres fournis par le Conseil du trésor démontrent bien une distinction assez importante dans les divers domaines entre les secteurs privés syndiqués et non syndiqués.

Cette distinction, quant au salaire horaire actuellement

payé dans le secteur privé au 30 juin 1978, indique en effet un écart de l'ordre de trois pour cent favorisant les employés du secteur privé syndiqué, ce qui va de soi, selon le SFPQ.

Or, ajoute-t-il, la politique du gouvernement en effectuant une comparaison globale a généralement comme conséquence de faire en sorte que le salaire moyen reconnu dans le secteur privé se compare à quelques dixièmes de pourcentage

près à celui des employés du secteur privé non syndiqué.

Ce qui nécessairement augmente les écarts pouvant exister entre les salaires payés pour les employés de la fonction publique par rapport aux employés du secteur privé, ajoute-t-on.

«Il ne faudrait pas oublier que le gouvernement actuel a préconisé lors de la dernière campagne électorale la détermination de conditions

minimales pour l'ensemble des travailleurs du Québec afin justement d'éviter la perpétuation de la situation actuelle où certains employeurs profitent des travailleurs.

«A croire que le gouvernement veut nous ramener à

l'époque de Duplessis où les fonctionnaires devaient quémander leur dû puisqu'à l'époque ils étaient rémunérés comme des employés de second ordre», écrit encore M. Harguindeguy.

Ce dernier estime, enfin, que les revendications du

SFPQ sont dans l'ensemble fort raisonnables et peuvent, dans le contexte économique actuel, se justifier.

## La CAT devrait défendre ses cours de sécurité (Laberge)

MONTREAL (PC) — La décision de la Commission des accidents du travail d'en appeler du jugement Moisan selon lequel la CAT ne peut subventionner des cours de sécurité au travail pour les syndiqués, a été accueilli avec regret, hier, par le président de la FTQ, M. Louis Laberge. Le leader syndical estime en effet que le verdict du juge Jean Moisan est «le résultat d'un geste odieux et cynique des entrepreneurs en construction».

M. Laberge a encouragé la CAT à en appeler de ce verdict.

C'est en effet l'Association des entrepreneurs en construction du Québec qui avait intenté, en Cour supérieure, l'action qui devait amener le juge Moisan à trouver illégitime la contribution de la CAT à de tels programmes.

«En demandant à la Cour supérieure d'annuler le programme de la CAT, l'AECC s'est faite le porte-parole des employeurs les plus rétrogrades et a fait preuve d'un mépris cynique envers la vie et la sécurité des travailleurs», a déclaré Louis Laberge.

«Cela est d'autant plus significatif que l'AECC représente les employeurs de l'industrie la plus meurtrière au Québec, l'industrie de la construction. Ce sont aussi les employeurs de ce secteur qui ont bloqué l'utilisation d'une subvention de \$5 millions par année offerte par la CAT à l'office de la construction pour oeuvrer à la prévention sous le prétexte que la CAT demandait que l'utilisation de cet argent se fasse sur une base paritaire», a noté M. Laberge.

Enfin, le président de la FTQ s'en est pris au président de l'AECC, M. Réal L'Heureux, disant que rarement un porte-parole patronal aura été aussi cynique en assimilant les prestations assurées aux accidents du travail à du bien-être social déguisé.

Toute cette question, de toute façon, rebondira lors du débat pour l'adoption de la loi-cadre sur la santé et la sécurité qui suivra le livre blanc du ministre Pierre Marois.

M. Laberge l'a d'ailleurs lui-même fait remarquer en disant que la décision du

juge Moisan fait ressortir l'urgence nécessaire d'une loi-cadre dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

### AVIS MUNICIPAL D'HABITATION DE CHARLEBOURG APPEL D'OFFRES SOUMISSIONS POUR AMEUBLEMENT DE SALONS COMMUNAUTAIRES

Propriétaire: Office Municipal d'habitation de Charlebourg, 8300, boul. Henri-Bourassa, suite 228, Charlebourg, Qué. G1G 5X1

L'Office Municipal d'habitation de Charlebourg demande des soumissions pour l'ameublement de deux (2) salons communautaires de six (6) solitaires, ainsi que pour des tentures pour les deux (2) salons communautaires situés au rez-de-chaussée, pour son projet domiciliaire 5025, 3e Avenue ouest, Charlebourg, Qué.

Les soumissions concernant le sujet plus haut mentionné seront reçues jusqu'à 15:00 heures le 1er février 1979 au bureau d'Affaires de l'Office Municipal d'habitation de Charlebourg, date à laquelle nous procéderons à l'ouverture de ces soumissions. Le propriétaire ne s'engage à accepter (en totalité ou en partie) ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

GILLES BROUIN, Directeur Office Municipal d'habitation de Charlebourg

### AVIS PUBLIC DU REGLEMENT NO. V-157

CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC, VILLE DE DONNACONA

AUX PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES DE LA VILLE DE DONNACONA

Avis public est par la présente donné que le conseil de la Ville de Donnacona, lors de la séance régulière du 8 janvier 1979, a adopté le règlement no. V-157, décrétant un emprunt de \$25,000 pour financer l'achat d'un tracteur sur chenilles pour le déblaiement des trottoirs.

Toute personne inscrite au rôle d'évaluation à l'égard d'un immeuble imposable peut se prévaloir de son droit de vote et consulter le règlement no. V-157 au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'ouverture et pendant les heures d'enregistrement.

L'enregistrement des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet de scrutin se tiendra au secrétariat de l'Hôtel de Ville, 138 av. Pleau, entre 9:00 heures et 19:00 heures, les 22 et 23 janvier 1979, conformément aux articles 298 à 410 de la loi des Cités et Villes.

Le 23 janvier 1979, à 19:00 heures, en la salle des délibérations du conseil, 285 Notre-Dame, il sera procédé à la lecture du certificat attestant le nombre de personnes habiles à voter qui seront enregistrées sur le règlement no. V-157. Le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement no. V-157 fasse l'objet de scrutin est de 153 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Donné à Donnacona, ce 9e jour de janvier 1979.

Denis Roy, Secrétaire-trésorier Ville de Donnacona.

### Hydro-Québec APPEL D'OFFRES DRU-79-19006

pour 10h30 heure de Montréal le mardi 30 janvier 1979 Région Richelieu

CONCESSION POUR L'EXPLOITATION D'UNE CAFETERIA AU SIÈGE RÉGIONAL DE SAINT-HYACINTHE. COMITÉ DE SAINT-HYACINTHE. Garantie de soumission: \$4,000. Principale place d'affaires au Québec.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, cheque visé ou mandat payable à Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC Direction des contrats Bureau 809 73, boul. Dorchester ouest Montréal, Qué., Canada H2Z 1A1

La garantie de soumission mentionnée doit être au choix du soumissionnaire, soit un cheque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué. Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire M.A. DEMERS

Pour renseignements: Téléphone: (514) 285-1711 Poste: 1464

### APPEL D'OFFRES

PROJET: Systèmes d'humidification pour le gymnase et l'auditorium de la Polyvalente du Plateau, à La Malbaie.

PROPRIÉTAIRE: Commission Régionale de Charlevoix Rue Principale C.P. 370 Pointe-au-Pic, Cte Charlevoix

GROUPE-CONSEIL EN MECANIQUE ET ELECTRICITE: Gilbert, Bourassa, Gagné, Morin & Associés Ltée 2700, boul. Laurier, Chambre 504 Ste-Foy, Qué. G1V 2L8

La Commission régionale de Charlevoix, propriétaire, demande des soumissions pour l'installation complète de deux systèmes d'humidification pour la Polyvalente du Plateau, à La Malbaie.

OBTENTION DES DOCUMENTS: Les plans, les devis et les instructions aux soumissionnaires pourront être obtenus au bureau des ingénieurs: GILBERT, BOURASSA, GAGNE, MORIN & ASSOCIES LIMITEE 2700, boul. Laurier, Ch. 504 Ste-Foy, Qué. G1V 2L8

sur préavis téléphonique (418) 653-9274, contre un dépôt de vingt-cinq dollars (\$25), payable par cheque. Le dépôt sera remboursé à la remise des plans et devis en bon état au plus tard quinze (15) jours après l'entrée des soumissions.

GARANTIE DES SOUMISSIONS: Les soumissions devront être accompagnées d'un cheque visé ou d'un cautionnement de soumission valide pour soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions, l'un ou l'autre représentant au moins 10% du prix du contrat.

CAUTIONNEMENT: A la signature du contrat, la garantie de soumission devra être échangée pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services, chacun égal à 50% du montant du contrat.

ENTREPRENEURS AUTORISES A SOUMISSIONNER: Seuls, sont autorisés à soumissionner, les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec.

REMISE ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS: Les soumissions des entrepreneurs devront être présentées sur les formulaires officiels du Bureau des Soumissions Déposées du Québec dans des enveloppes cachetées et adressées au soumission. Ces soumissions devront être reçues à la Commission Régionale de Charlevoix, rue Principale, C.P. 370, Pointe-au-Pic, Cte Charlevoix, jusqu'à 15 heures, le 26 janvier 1979.

Des copies de soumissions seront préparées pour le propriétaire et pour les ingénieurs du groupe-conseil. La garantie de soumission sera incluse dans l'enveloppe du propriétaire.

AVIS: Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

LE DIRECTEUR GENERAL Jean-Marie Tremblay

### APPEL D'OFFRES

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées dans des enveloppes portant l'inscription «SOUMISSION POUR LE PROJET: Demande de proposition d'étude, recherche en eau souterraine secteur Nord de Chicoutimi», seront reçues par M. Jean-Yves Fortin, le soussigné, greffier de la Ville de Chicoutimi, au 201, rue Racine est, Chicoutimi, jusqu'à 15:00 heures le 29 janvier 1979. Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés à la même heure et au même endroit.

### CES SOUMISSIONS SERONT POUR DEMANDE DE PROPOSITION D'ETUDE RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE SECTEUR NORD DE CHICOUTIMI

EMILE-A. DAoust & GRAVEL, SIMARD, TREMBLAY & ASSOCIES ingénieurs-conseils

Une (1) copie de la proposition pourra être obtenue à partir du 12 janvier 1979, en s'adressant aux bureaux des ingénieurs-conseils «GRAVEL, SIMARD, TREMBLAY & ASSOCIES» au 23, Racine est, à Chicoutimi.

L'objectif principal de cette étude hydrogéologique est de dresser le bilan de ces nappes et d'en évaluer le potentiel au double point de vue de débit et qualité. Dans ce contexte, nous vous invitons, par la présente, à nous faire parvenir votre proposition d'étude sur le sujet ci-haut mentionné. Ces soumissions sont demandées sous réserve des approbations à être données par la Commission municipale et le ministère des Affaires municipales, du règlement adopté par la Ville de Chicoutimi décrétant ces travaux. La Ville de Chicoutimi ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation envers le ou les soumissionnaires. DONNE A CHICOUTIMI, CE 10e jour de JANVIER 1979.

YVON-R. BRISSON, greffier adjoint de la Ville de Chicoutimi

## Montréal-Matin sera remplacé

MONTREAL (PC) — Un nouveau journal verra le jour à Montréal à compter de lundi prochain. Ce huitième quotidien francophone, qui comblera le vide créé par la disparition du Montréal-Matin, aura pour nom «Métro-Matin».

Selon M. Jean-Marc Prévost, son rédacteur en chef, «Métro-Matin» ressemblera par sa facture au défunt Montréal-Matin.

«Nous essayerons d'être plus rationnels que le Journal de Montréal et plus près du public que Montréal-Matin», a expliqué le rédacteur en chef du dernier né de la famille des journaux francophones de la métropole.

Métro-Matin renait des cendres de Métro PM dont la carrière a été de courte durée. Né sans presque qu'on le

sache, Métro PM est mort de la même manière.

MM. Gilles Payette et Pierre Gordian avaient publié le dernier numéro de Métro PM le 22 décembre et devaient reprendre la publication de leur quotidien de l'après-midi le 8 janvier. Officiellement, cette interruption devait leur permettre d'effectuer des changements technologiques.

Or, profitant de la disparition du Montréal-Matin, les propriétaires de Métro PM, les Publications PGM, ont profité de l'occasion qui s'offrait à eux pour entrer sur le marché des journaux du matin. Un budget de \$250,000 prévu pour Métro PM a donc été affecté à la publication d'un nouveau journal du matin, «Métro-Matin».

## Appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

### Ministère des Affaires culturelles

Projet 01-QM-09 — Travaux d'entretien ménager de diverses maisons sises à la Place Royale et dans le Québec métropolitain.

Seules seront admises à soumissionner les entreprises qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$10,00 (cheque certifié ou mandat de poste), non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Dépôt de soumission exigé: Cautionnement de soumission: \$6 500,00 ou cheque certifié: \$3 250,00

La vente des documents et la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante:

Ministère des Affaires culturelles Direction générale du patrimoine Gestion des biens immobiliers Division de l'entretien 5, rue Champlain Québec, Qué. G1K 4H6

Closure de la réception des soumissions à 15 heures, le 26 janvier 1979. Les soumissionnaires devront produire une preuve qu'ils peuvent fournir une garantie d'exécution de 50% lors de la présentation de leur soumission. Les deux (2) exigences ci-haut mentionnées devront accompagner les soumissions au moment de l'ouverture.

Le ministère se réserve le droit de faire exécuter les travaux en tout ou en partie.

Noël Vallierand, Sous-ministre

Service général des Achats

| Projet  | Description  | Livraison           |
|---|--|---------------------|
| 8751  | 101 sections de classeurs métalliques horizontaux pour plans \$25 bases                            | Différents endroits |
| 8752  | 328 classeurs métalliques à tubes carrés pour plans roulés 68 bases                                | Différents endroits |
| Closure des soumissions: 23 janvier 1979 à 15:00 heures |  |                     |
| 8764  | 9,500 paniers à correspondance   | Québec et Montréal  |
| Closure des soumissions: 25 janvier 1979 à 15:00 heures |  |                     |
| 8753  | 20 horloges et 33 modules pour horaire variable  | Québec              |
| 8754  | 1,400,000 dépliants  | Québec              |
| 8755  | saisie de 3,100,000 documents à partir de formulaires TP-4 (1978)                                  | Québec              |
| 8756  | 134 cuisinières domestiques 24 et 30 pouces 134 réfrigérateurs domestiques de 10 et 14 pieds cubes | Huil                |
| Closure des soumissions: 26 janvier 1979 à 15:00 heures |  |                     |
| 8757  | 1,100 bibliothèques métalliques (ouvertes)   | Québec et Montréal  |
| 8758  | 600 fauteuils en chêne   | Québec et Montréal  |
| 8759  | 1,040 tables à 4 pattes ou à piètements centraux   | Québec et Montréal  |
| 8760  | 1,000 chaises empilables sans bras   | Québec et Montréal  |
| 8761  | 380 armoires de rangement en métal   | Québec et Montréal  |
| 8762  | 3,575 classeurs latéraux   | Québec et Montréal  |
| 8763  | 6,075 fauteuils métalliques remboursés   | Québec et Montréal  |
| Closure des soumissions: 30 janvier 1979 à 15:00 heures |  |                     |

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement Bureau des Appels d'offres, 1155 rue Claire-Fontaine, 4e étage, Québec, Qué. G1R 4X8, Tél.: (418) 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général Gaston Quimet

### Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement

Assurance-aviation

Organisme concerné: Le Gouvernement du Québec (Ministère des Transports)

Appel d'offres — Assurance 189-79

Risque: Assurance des Coques et de la Responsabilité, de même que de la Responsabilité civile indirecte.

Montants: Pour les Coques: \$35 024 000 Pour la Responsabilité: \$30 000 000 Pour la Responsabilité indirecte: \$ 5 000 000

Appel d'offres — Assurance 190-79

Risque: Accidents aux passagers

Limite: \$100 000

Sont admis à soumissionner les courtiers d'assurance ayant leur bureau d'affaires dans la province de Québec et détenant un permis en vigueur pour assurances générales.

Un versement de \$5 (cheque ou mandat-poste), à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir un ensemble de documents de soumission. Si le courtier désire soumissionner pour les deux appels d'offres, il doit transmettre un montant de \$10. Ce montant n'est pas remboursable.

Garantie reçue (cheque visé) avec chaque soumission. La somme de \$100. Si le courtier soumissionne pour les deux appels d'offres, il doit inclure un cheque de \$100 avec chaque appel d'offres, c'est-à-dire un montant total de \$200. Il est bien important qu'un cheque de \$100 soit inclus avec chaque soumission individuelle dans son enveloppe respectif.

Closure des soumissions: Mercredi, 15e, le 14 février 1979. L'heure officielle est celle qui apparaît sur l'horodateur installé dans la salle de réception des soumissions.

Les documents nécessaires pour ces soumissions pourront être obtenus du bureau du Contrôleur des Assurances, Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, 1155, Claire-Fontaine, 4e étage, Edifice «La Laurentienne», Québec, G1R 4X8. Les documents seront disponibles à compter du 15 janvier 1979.

Le contrôleur des Assurances Pierre Blais

### Commission administrative du Régime de Retraite

La Commission administrative du régime de retraite veut se doter d'un manuel de gestion de l'informatique couvrant l'aspect développement, entretien, révision des systèmes et également l'aspect banque de données. Plus spécifiquement, la firme de spécialistes devra:

a) Établir une philosophie de développement qui soit adaptée aux besoins de la CARR et qui tienne compte des disponibilités financières de la CARR et de l'équipement disponible au Bureau Central de l'informatique du ministère des Communications.

b) Établir des normes de développement qui garantissent la continuité de fonctionnement et assurent l'efficacité des systèmes.

c) Établir des normes d'exploitation qui assurent une exploitation rationnelle et efficace des systèmes informatiques.

d) Assurer l'efficacité des systèmes informatiques par des contrôles appropriés qui répondent aux normes généralement reconnues dans le domaine de la vérification informatique.

e) Fournir des recommandations afin de rendre efficace le système identification-conciliation actuellement en opération.

f) Fournir des recommandations permettant de rendre opérationnel le système gestion des déboursses.

Les documents relatifs à cet appel d'offres sont disponibles à 2875, boulevard Laurier, Sainte-Foy.

La date limite pour fournir les propositions de services est fixée à 16 heures le 23 février 1979 à la salle 101 de l'édifice situé à 2875, boulevard Laurier à Sainte-Foy.

Seules les personnes physiques, sociétés ou corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec peuvent soumettre une offre de service.

Guy Monteil, Président et Directeur général

Projet 6341-01-78-1021 — Installation des services d'eau et d'électricité sur les quais flottants. Construction d'une rampe de mise à l'eau et d'un quai de services au Parc Nautique de Gaspé, Gaspé, Cte Gaspé (Québec).

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs généraux et les entrepreneurs spécialisés détenteurs d'un permis adéquat de la Régie des Entreprises de la Construction du Québec, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 12 janvier 1979 par remise d'un montant de \$35,00 en argent comptant, soit un cheque visé ou un mandat-poste (non remboursable) fait à l'ordre du Ministre des Finances.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services Techniques, Edifice «Place de la Capitale», 16e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec, G1R 2Y1 (tél.: 418-643-5839).

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction du Bas St-Laurent Inc.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ou d'un cheque visé à l'ordre du Ministre des Finances, au montant de \$35,000,00.

Date et heure limite de réception des soumissions: Vendredi, le 2 février 1979 à 15:00 heures Michel Duchesneau, Sous-Ministre

Projet 6341-01-78-1020 — Fabrication et installation de quais flottants au Parc Nautique de Gaspé, Gaspé, Cte Gaspé (Québec).

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs généraux et les entrepreneurs spécialisés détenteurs d'un permis adéquat de la Régie des Entreprises de la Construction du Québec, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 12 janvier 1979 par remise d'un montant de \$35,00 en argent comptant, soit un cheque visé ou un mandat-poste (non remboursable) fait à l'ordre du Ministre des Finances.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services Techniques, Edifice «Place de la Capitale», 16e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec, G1R 2Y1 (tél.: 418-643-5839).

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction du Bas St-Laurent Inc.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ou d'un cheque visé à l'ordre du Ministre des Finances, au montant de \$10,000,00.

Date et heure limite de réception des soumissions: Vendredi, le 26 janvier 1979 à 15:00 heures Michel Duchesneau, Sous-Ministre

### Ministère des Transports

Projet 323-0326-8 — Construction d'un pontonau (Rivière Abénakis Sud-Ouest) sur la route Langvin, dans la municipalité de St-Philibert, comté de Beauport.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom. Un versement de \$15,00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Dépôt de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$5,400,00 ou cheque certifié: \$2,700,00

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie, Montréal, P.Q. H2M 1L5. La réception des soumissions est faite à 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9.

Closure de la réception des soumissions à: 15:00 heures mardi, 30 janvier 1979. Le sous-ministre Hugues Morrissette

Projet 320-0105-8 — Travaux de clôtures de non-acès sur diverses routes, dans diverses municipalités, de divers comtés de la région de Québec (Vanier). Longueur du projet: 4,5 milles.

### RIVIERE-DU-LOUP, QUE. CITE DE RIVIERE-DU-LOUP Appel d'offre AQUEDUC ET EGOUT PARC CARTIER

La Cité de Rivière-du-Loup demande des soumissions pour la réalisation d'un projet d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial pour desservir le secteur «Parc Cartier».

Le principal du contrat consiste à exécuter les travaux suivants:

- 1595 pieds linéaires de pose de conduite d'aqueduc de 8 et 10 pouces
- 1395 pieds linéaires de pose de conduite d'égout pluvial de 12 et 36 pouces
- 1395 pieds linéaires de pose de conduite d'égout sanitaire de 12 et 15 pouces
- 1395 pieds linéaires d'excavation et remblai de gravier pour construction de la forme de rue
- 47 entrées de service
- 9 lampadaires pour éclairage de rue
- 9 puisards pour drainage de surface

Les plans et devis pourront être obtenus en s'adressant au bureau de l'Ingénieur Municipal, 553, rue Lafontaine à Rivière-du-Loup à partir de mardi le 9 janvier 1979.

Un versement de \$100 sera exigé pour obtenir les documents nécessaires. Ce dépôt sera remboursé avec la remise en bon état des plans et devis.

Un cheque accepté pour un montant représentant 5% du total de la soumission ou une garantie de soumission d'une compagnie d'assurance pour un montant représentant 10% du total de la soumission, payable à l'ordre de la Cité de Rivière-du-Loup, devra accompagner l'offre.

Les soumissions devront nous parvenir au plus tard le lundi 5 février 1979 à 4h30 P.M., être adressées par poste recommandée ou remises de main-à-main à l'adresse suivante:

Cité de Rivière-du-Loup, 181, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup ATT: M. Raoul Savard, Greffier

Les enveloppes devront porter la mention «AQUEDUC ET EGOUT - PARC CARTIER».

Les soumissions seront ouvertes à cette date s'il y a séance du Conseil ou à la première séance après cette date.

De plus, la Cité de Rivière-du-Loup ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

Jean-Yves Bourgoin, Directeur Service Technique, Cité de Rivière-du-Loup